

## Belle et heureuse année



**p.6** *Information municipale*  
**Recensement  
de la population**



**p.9** *Animation de la ville*  
**Soirée des vœux du Maire  
à la population**



**p.10** *On parle de vous*  
**« Ça roule » : un atelier vélo  
au Pallet**



# Édito

Voici la lettre que j'ai expédié en décembre « rue des étoiles ». Une fois n'est pas coutume, cher Père Noël ou qui que vous soyez, je me permets de vous écrire, en espérant que ma lettre ne reste pas vaine...

À l'heure de la préparation

budgétaire 2023, voici ma liste : faites que les aides globales (dotation globale de fonctionnement, dotation de solidarité rurale, dotation de soutien à l'investissement local, etc.) nous permettent au moins de préparer ce budget communal avec sérénité malgré les contraintes de plus en plus prégnantes de l'État, en matière de sobriété énergétique sur les bâtiments et de prise en charge de l'augmentation du fonctionnement de manière générale. Si vous pouviez aussi nous aider à faire rentrer dans ce budget 2023, tous les projets qui sont attendus par les Palletais (extension du centre technique, réalisation d'un lieu de loisirs pour nos jeunes, lieu de rencontre pour nos aînés, pôle multiculturel, etc.). Et enfin, permettre à nous, élus, d'avoir une visibilité à court terme sur nos obligations en matière d'urbanisme et ainsi prévoir sereinement l'épanouissement de notre commune. En résumé, les recettes restent les recettes et sans levier supplémentaire, emprunter n'est pas la solution, pas plus qu'augmenter les impôts.

Vous me direz, Père Noël, que je parle argent. Mais c'est bien là, le « nerf de la guerre ». Comme dans un budget familial, un budget communal, contrairement à celui de l'État, se doit d'être équilibré en recettes comme en dépenses. Le maire et les élus en sont les garants. J'aimerais aussi que cessent les incivilités et le chacun pour soi. Tous les indicateurs convergent pour dire que la société française devient de plus en plus individualiste.

Et si, Père Noël, vous trouviez la solution magique pour que nous vivions dans le respect, les uns vis-à-vis des autres et dans l'écoute mutuelle... Je terminerais en vous souhaitant à vous, Palletaises, Palletais, et plus particulièrement, enfants de notre commune, une année 2023 synonyme d'espoir et de retour à une vie riche de petits bonheurs simples partagés en famille.

Enfin, le conseil municipal et moi-même sommes heureux de vous annoncer la tenue de la cérémonie des vœux, après deux années d'annulation pour raisons sanitaires. Elle se déroulera le samedi 14 janvier. Toute l'équipe municipale vous y attend pour partager un temps d'échange convivial. À marquer dans l'agenda que vous venez de recevoir.

**Joël BARAUD**  
Maire du Pallet



## Naissances

14/11	Noah CASTELLIER	17 rue des Sports
16/11	Théa LOUIS	88 rue Chantepie

## Décès

06/12	Thérèse OUVRAGE (née CORMERAIS)	Rue du Verger
12/12	Hervé BEAUTRU	77 rue de la Burellerie
19/12	Marcelle ECLERCY (née COUPRY)	60 la Mare

## Déclarations de travaux

08/11	3 impasse Angreviers	Construction d'une habitation
14/11	8 le Bois Lambert	Rénovation d'une ancienne cave en habitation
15/11	4 impasse de la Ramée	Construction d'une habitation
17/11	La Mare	Installation de panneaux photovoltaïques
18/11	23 Bigrolle	Installation d'une clôture
18/11	20 les Prineaux	Construction d'une habitation
21/11	6 la Lande	Installation de panneaux photovoltaïques
22/11	13 rue Saint-Vincent	Démolition d'une véranda + extension
23/11	Rue des Echansons	Division en vue de construire
30/11	7 ter rue Etienne Sauterjeau	Continuation du mur existant
01/12	21 bis rue de la Sèvre	Réhabilitation et modification de façades
05/12	35 rue des Merrandiers	Pose d'une clôture

## Horaires d'ouverture de la mairie



**Lundi :** 8 h 30 - 12 h 30  
**Mardi :** 8 h 30 - 12 h 30  
**Mercredi :** 8 h 30 - 12 h 30 / 13 h 30 - 17 h 00

**Jeudi :** 8 h 30 - 12 h 30  
**Vendredi :** 8 h 30 - 12 h 30 / 13 h 30 - 17 h 00  
**Samedi :** 9 h 00 - 12 h 00

# Séance du 22 novembre 2022



Conseillers : en exercice : 23 / votants : 23

Sauf indication contraire, toutes les délibérations présentées ci-dessous ont été prises à l'unanimité. Extrait du compte rendu du conseil municipal.

## Installation d'une nouvelle conseillère municipale

Suite à la démission de M<sup>me</sup> Isabelle Rousselot, M<sup>me</sup> Brigitte Boivineau est installée dans sa fonction de conseillère municipale au titre de la liste « Le Pallet Dynamique et Serein ».

## Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 octobre 2022

Le conseil municipal a approuvé (18 voix pour, 5 voix contre) le procès-verbal du conseil municipal du 11 octobre 2022.

## Modifications au sein des comités consultatifs

Le conseil municipal modifie (18 voix pour, 5 abstentions) les membres élus qui participeront aux comités consultatifs ci-dessous :

- comité consultatif Enfance-jeunesse : Joël Joveniaux remplace Audrey Couillaud.
- comité consultatif Aménagement du territoire : Thomas Leroux remplace Isabelle Rousselot.
- Comité consultatif Développement économique local – commerce – artisanat : Marie-Annick Hardy remplace Isabelle Rousselot.
- comité consultatif Environnement : Brigitte Boivineau remplace Isabelle Rousselot.
- comité consultatif Cœur de bourg phase 1 : Christian Pellouet remplace Isabelle Rousselot.
- comité consultatif Affaires sociales : Annie Vaillant remplace Xavier Rineau.

## Référentiel budgétaire et comptable M57 : adoption du référentiel comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Le conseil municipal a approuvé (18 voix pour, 5 voix contre) le passage à la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le référentiel M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente et la plus avancée en termes de qualité comptable puisque c'est la seule instruction intégrant les dernières dispositions normatives examinées par le Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CNoCP). Il permet ainsi de poursuivre le mouvement de convergence vers les règles des entreprises sauf spécificités de l'action publique. La généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## Référentiel budgétaire et comptable M57 : fongibilité des crédits

Le conseil municipal autorise le maire (18 voix pour, 5 voix contre), à compter de l'exercice 2022, pour le budget principal et les budgets annexes de la commune, de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

## Soutien à la motion des finances locales exprimée par l'Association des Maires de France (AMF)

Le conseil municipal apporte son soutien à la motion des finances publiques portée par l'AMF. Celle-ci y exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population. Le conseil municipal soutient les positions de l'AMF et ses propositions faites à l'exécutif.

## Désaffectation d'une classe à l'école publique Astrolabe

Le conseil municipal approuve (18 voix pour, 5 voix contre) la désaffectation de l'ancienne classe élémentaire accolée à la mairie de son usage scolaire pour en devenir une salle de réunion annexe de la mairie.

## Classement dans le domaine public communal de la voirie - actualisation

Le conseil municipal prononce le classement de 3727 mètres linéaires de voirie dans le domaine public communal et approuve l'actualisation de la longueur de voirie classée dans le domaine public communal en y intégrant ces voies, faisant ainsi passer la longueur de voirie communale totale déclarée auprès des services de la préfecture à 31379 mètres linéaires (27 652 ml depuis 2019). C'est un des critères de la dotation de l'état en faveur de la commune.

## Convention de transfert de compte épargne temps d'un agent

Le conseil municipal approuve la convention de transfert

du compte épargne temps d'un agent entre la commune de Le Pallet et la commune de Vertou en raison de sa mutation.

## Décisions du maire prises par délégation du conseil municipal

En application de l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération du conseil municipal du 27 mars 2021, M. le Maire indique qu'il a pris les décisions suivantes :

### 2022-13 - Convention d'occupation de locaux - Relais Petite Enfance Sèvre & Loire

Signature d'une convention mettant à disposition du service Relais Petite Enfance (REP) de la CCSL, à titre gracieux, la salle multisport 2 du complexe sportif le vendredi matin selon un planning défini. L'objectif est de proposer des matinées d'éveil pour les enfants de moins de 3 ans et accompagner les professionnels (assistants maternels, gardes à domicile) et les parents et favoriser les rencontres et les échanges.

### 2022-14 - Étude VRD (Voirie et Réseaux Divers) - secteur des Landais - 2LM

Signature d'un devis avec le bureau d'études 2LM (La Haye-Fouassière) concernant la réalisation d'une étude de VRD (missions PRO, DCE et ACT) pour l'aménagement de la liaison douce entre les Landais et Sanguèze pour un montant de 1850 € HT.

### 2022-15 - Étude VRD - Rue Prends y garde - 2LM

Signature d'un devis avec le bureau d'études 2LM concernant la réalisation d'une étude de VRD (missions esquisse) pour l'aménagement d'une liaison douce entre la rue des Templiers et l'arrière du centre de secours (rue Prends-y-garde) pour un montant de 750 € HT.

## Informations et questions diverses

### Dates des conseils municipaux - 1<sup>er</sup> semestre 2023

31 janvier / 7 mars / 11 avril / 16 mai / 27 juin

### Aménagement de la rue des Vignes : point sur les études

#### Questions du groupe « Le Pallet avec vous » :

Suite à la lecture de la gazette de novembre, plusieurs sujets nous ont interpellés.

Dans l'édito, page 2, vous évoquez un vote avec 3 abstentions sur la sobriété énergétique présentée dans les questions diverses sous forme d'un débat avec un vote informel. Votre formulation dans l'édito faisait l'objet d'un point mis en délibération. Pourquoi l'avoir présentée comme telle puisque ce n'est pas le cas ?

**M. le Maire :** nous avons effectivement débattu du sujet avec une prise de position individuelle émise sous forme de vote informel.

De même, dans le point plan énergie du Pallet, page 6, dans l'introduction et dans le dernier paragraphe il est noté : Le CM a validé un certain nombre de mesures. Vous avez repris une liste de mesures qui semblaient déjà validées ; à aucun moment l'avis des conseillers a été sollicité sur ces points. Comme pour le point 1 pourquoi l'avoir présentée comme telle puisque ce n'est pas le cas ?

**M. le Maire :** les différentes mesures prises immédiatement ou à venir ont été présentées, ce qui a donné lieu à un débat informel.

Des différences ont été relevées entre les délibérations

reprises sur le site du Pallet et la gazette. Sur le site de la mairie du Pallet, la délibération n° 8 n'est pas reprise alors qu'elle figure dans la gazette, et la délibération n° 10 est erronée. En effet les 3 premiers paragraphes sont une copie de la délibération n° 9. Pourquoi ne pas avoir repris la délibération n° 8 sur le site du Pallet ?

**M. le Maire :** seules les délibérations pertinentes concernant directement la population dans son ensemble sont reprises.

Les extraits des délibérations du CM, page 3 et 4, sont repris sur une page et les questions diverses aussi. La gazette est à l'origine un support d'informations communales dédié aux Palletais prioritairement destiné à rapporter le contenu du CM. Or dans cet extrait, 2 délibérations ne sont pas reprises. (10 et 13). Pour autant, on constate qu'un espace en page 4 est resté

inexploité. Pourquoi ne pas avoir repris les 2 délibérations manquantes ?

**M. le Maire :** je crois avoir répondu à cette question à l'instant. Concernant la mise en page elle est réalisée et validée par le comité ad hoc où les 5 conseillers sont normalement présents.

De plus, il n'est pas repris que la délibération n° 10 a fait l'objet d'un amendement à la demande d'un conseiller et soutenu par un autre conseiller. Pour quelle raison ?

**M. le Maire :** même réponse que précédemment.

## » Extrait des délibérations

# Séance du 13 décembre 2022



Conseillers : en exercice : 23 / votants : 23

Sauf indication contraire, toutes les délibérations présentées ci-dessous ont été prises à l'unanimité. Extrait du compte rendu du conseil municipal.

## Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 novembre 2022

Le conseil municipal a approuvé (18 voix pour, 5 voix contre) le procès-verbal du conseil municipal du 22 novembre 2022.

## Avenant n° 2 au lot 1 - marché de restauration scolaire

Le conseil municipal approuve l'avenant n° 2 au lot 1 du marché de fourniture de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire et l'ALSH modifiant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour 6 mois, les prix des prestations en les augmentant de 6 % par rapport au tarif actuel du marché (en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mai 2022).

## Convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'un distributeur de pizzas

Le conseil municipal (18 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions) autorise l'installation d'un kiosque à pizzas sur le parking de la mairie, rue Anne Roucou et fixe le montant de la redevance à 120 € par mois, révisable chaque année reconduite. Elle précise que la gérante devra rembourser les frais engagés par la commune pour permettre son installation.

## Recrutement d'agents recenseurs - modification

Le conseil municipal approuve la modification du niveau de rémunération des agents recenseurs de la manière suivante :

- présence aux formations INSEE : SMIC horaire base 8 heures,
  - tournée de reconnaissance : SMIC horaire base 8 heures,
  - remboursement des frais kilométriques : forfait en fonction du district (40 €, 70 € ou 100 €).
- Les autres éléments de rémunération restent inchangés à savoir :
- 0,75 € par logement recensé,
  - 1,25 € par habitant recensé,
  - une prime de 150 € pour les agents ayant eu un retour internet de plus 60 %.

## Convention d'occupation privative du domaine public non routier - Bouygtel

Le conseil municipal (16 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions) autorise les travaux sollicités par Bouygues Telecom sur la parcelle AE 302 (le pré du milieu près de la station d'épuration) pour renforcer la puissance de l'antenne relais.

## Anticipation des crédits d'investissement 2023

Le conseil municipal autorise M. le Maire à engager,

liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2023 avant le vote du budget dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget 2022. Ces crédits ouverts par anticipation seront repris lors du vote du budget 2023.

## Bureau de poste - désaffectation et déclassement du domaine public

Le conseil municipal (18 voix pour, 5 voix contre) approuve la désaffectation du bâtiment de l'ancien bureau de poste sur la parcelle BH 590 d'une superficie de 615 m<sup>2</sup> située 1 rue Étienne Sautejeau et décide de déclasser cette parcelle du domaine public pour l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

## Informations et questions diverses

**Lecture du courrier de Mme Le Sehedic reçu le 21 novembre 2022** dans lequel elle fait état notamment des difficultés de circulation autour de l'église et demande un aménagement de voirie sécurisés.

**M. le Maire confirme les incivilités et rappelle que le projet d'aménagement initié rue Pierre Abélard sur le parvis de l'église a également pour vocation d'imaginer un nouvel aménagement piéton et routier sur ce secteur, pour renforcer la sécurité.**

**Mise en concordance du règlement du lotissement des Ajoux avec le PLU.** Projet modifié de règlement du lotissement soumis à enquête publique.

### Questions du groupe « Le Pallet avec vous » :

Nous avons été interpellés suite à l'article paru dans l'Hebdo du 8 décembre 2022 concernant la dégradation de la boîte aux lettres du père Noël. Dans cet article, il est annoncé que la mairie va mettre en place très rapidement la vidéo protection sur les sites du complexe sportif, salle polyvalente, rue Prosper Mérimée. Or, lors de la réunion publique, la majorité de la population était contre. Comment justifiez-vous que cette seule dégradation entérine de façon immédiate la validation d'un système coûteux de vidéo protection et de surcroît avec l'avis défavorable de la population ?

M. le Maire conteste l'affirmation selon laquelle la majorité de la population est contre la vidéoprotection. Lors de la réunion publique de juillet 2022, moins d'une quarantaine de personnes étaient présentes dont une dizaine d'élus. Il concède qu'une trentaine de ces personnes pouvaient vraisemblablement être contre le projet (sur un peu plus de 1500 foyers). Il présente les autres possibilités de surveillance (voisins vigilants, création d'un poste de policier municipal ou ASVP, clôture du périmètre...) qui sont, soit trop coûteuses, soit inappropriées. Aussi, il confirme la volonté de la commune de mettre en place la vidéoprotection.

Quelle est la procédure exacte et exhaustive pour consulter les enregistrements du conseil municipal ?

Par ailleurs, il est possible de retrouver facilement sur « Youtube » les conseils municipaux de nombreuses villes et communes. Pourquoi la commune du Pallet n'utilise-t-elle pas ce moyen d'accès à l'information ?

Chaque commune gère sa communication comme elle l'entend. Toutes les infos qui transitent par les réseaux sont susceptibles d'être manipulées. La commune ne souhaite pas utiliser ce moyen de communication.

Le chantier de démolition 25 rue des Ajoux est-il terminé ? Le mur en parpaings n'est pas démolit, il reste des clous qui dépassent d'environ 5 cm un peu partout. C'est dangereux.

Le mur n'est effectivement pas démolit mais il maintient la terre. Jérôme Desbordes confirme que si le mur était démolit, il y aurait un risque d'arrachement des enrobés. Il insiste également sur le fait que les enfants viennent jouer sur le terrain alors qu'il est recouvert de longs clous. M. le Maire précise que le terrain est une propriété privée et le lotissement est privé donc c'est à l'association syndicale d'agir.

Nous avons constaté la présence d'une caravane stationnée depuis quelques mois sur le parking du musée du vignoble. Est-ce normal ? Que se passe-t-il ?

Ce terrain appartient au syndicat du pays du vignoble. Les personnes vivant dans cette caravane ont des difficultés personnelles ; elles sont en contact avec la banque humanitaire. Il a été convenu qu'elles seraient exceptionnellement autorisées à rester sur le parking le temps de trouver une solution à leur situation.

## Modification des tarifs du restaurant scolaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

Le conseil municipal (18 voix pour, 2 abstentions, Céline Caboche, Serge Caboche et Jérôme Desbordes ne souhaitent pas participer au vote) modifie la participation pour tous les enfants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 tel que présenté ci-dessous et fixe un tarif pour les enseignants souhaitant déjeuner au restaurant scolaire :

Enfant inscrit régulièrement	Enfant domicilié commune			Enfant domicilié hors commune		
	Prix du repas	Temps d'animation	Prix total du repas	Prix du repas	Temps d'animation	Prix total du repas
Tranches						
QF jusqu'à 400 €	0,03 €	0,66 €	<b>0,69 €</b>	0,03 €	0,76 €	<b>0,79 €</b>
QF de 401 € à 600 €	0,03 €	0,86 €	<b>0,89 €</b>	0,03 €	0,96 €	<b>0,99 €</b>
QF de 601 € à 800 €	2,15 €	1,06 €	<b>3,21 €</b>	2,88 €	1,16 €	<b>4,04 €</b>
QF de 801 € à 1000 €	2,32 €	1,26 €	<b>3,58 €</b>	3,14 €	1,36 €	<b>4,50 €</b>
QF de 1001 € à 1200 €	2,57 €	1,46 €	<b>4,03 €</b>	3,67 €	1,56 €	<b>5,23 €</b>
QF de 1201 € à 1400 €	3,19 €	1,66 €	<b>4,85 €</b>	4,47 €	1,76 €	<b>6,23 €</b>
QF de 1401 € à 1600 €	3,35 €	1,86 €	<b>5,21 €</b>	5,12 €	1,96 €	<b>7,08 €</b>
QF de 1601 € à 1800 €	3,39 €	2,06 €	<b>5,45 €</b>	5,51 €	2,16 €	<b>7,67 €</b>
QF de 1801 € à 2 000 €	3,39 €	2,26 €	<b>5,65 €</b>	5,79 €	2,36 €	<b>8,15 €</b>
QF de 2 001 € et plus	3,39 €	2,46 €	<b>5,85 €</b>	5,99 €	2,56 €	<b>8,55 €</b>
Personnel communal			<b>3,92 €</b>			
Enseignant			<b>6,50 €</b>			

## Tarifs 2023

Le conseil municipal (19 voix pour, 4 abstentions) approuve les tarifs communaux pour 2023 présentés ci-dessus :

CIMETIÈRE		
Tarifs concessions (emplacement de terrain)	15 ans	30 ans
Concession pour caveau ou cave-urne (individuel)	171 €	325 €
Concession au columbarium (case)	315 €	630 €
Tarifs participation à l'installation/réhabilitation d'un caveau ou une cave-urne		
Participation installation d'un caveau neuf	1261 €	
Participation réhabilitation caveau ou cave-urne d'occasion (nouveau)	55 €	
Participation installation d'une cave-urne	240 €	
Plaque pour stèle au jardin du souvenir	33 €	
Vacation funéraire		
Vacation funéraire (tarif réglementé, doit être compris entre 20 et 25 €)	25 €	

DROIT DE STATIONNEMENT		
Stationnement régulier (tarif/trimestre) hors marché municipal	40 €	
Droit de place sur marché municipal pour abonnés (tarif au mètre linéaire / jour payable par	1 €	
Stationnement occasionnel sur et hors marché municipal (tarif au mètre linéaire / jour)	1,50 €	
Forfait énergie (électricité et/ou eau) (par jour - Tarif pour tout utilisateur de la borne énergie située sur la place du marché à l'arrière de l'église (commerçant ambulant tout jour de la semaine))	0,50 €	
ANIMAUX ET DIVAGATION		
Frais de capture (forfait)	70 €	
MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL (TARIF HORAIRE)		
Agent communal	38,65 €	
CENTRE HÉLOÏSE		
Tarif à la demi-journée pour les particuliers et les associations :	ÉTÉ	HIVER
Commune	64 €	90 €
Hors commune	96 €	135 €
Caution salle	225 €	

» Vie communale

## Recensement de la population

**Cette année, la commune du Pallet réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer des petits et grands projets. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 19 janvier 2023.**

### Comment ça se passe ?

Un courrier sera déposé dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. **Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.**

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés, est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

### Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés et logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

**1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante!** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.



**2. Définir le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

**3. Identifier les besoins** en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

### Qui sont les recenseurs ?

6 agents recenseurs seront présents sur le territoire :

- Mme ARROUET-HALLEREAU Michèle,
- Mme COMPAIN Frédérique,
- M. LEBACLE Alain,
- Mme PLUCHON Florence,
- M. RIGOLLET Philippe,
- M. SAUVETRE Guy.

Chacun sera muni d'une carte d'identification. Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr).



» Marché municipal

## Préservons notre marché



**Tous les samedis matin, dès 8 h 30, c'est là que la fête commence. L'attraction hebdomadaire du village, le rendez-vous des habitants, des commerçants, des artisans, des producteurs sur le marché du Pallet.**

Constitué de marchands fidèles et parfois ponctués de manifestations diverses et variées, dans un cadre agréable,

l'exposition du marché Palletais devient incontournable pour connaître notre commune et remplir son panier. Il arrive cependant que des éléments s'emploient par maladresse ou inconscience à ne pas respecter le code de la route en vigueur. Des automobilistes, en dépit des sens interdits, évitant parfois des piétons qui se trouvent dans leur plein droit. Certains (es) stationnent devant ou à proximité de la caserne des pompiers, empêchant une intervention rapide. Suite à de nombreuses remarques, la commune, qui jusqu'ici ne sanctionnait pas ces infractions, va devoir malheureusement sévir en infligeant l'amende de 135 euros prévue pour ces états de fait.

Palletaises et Palletais, le marché vous appartient, on s'y sent bien, merci de respecter cet environnement tout autour de notre place de l'église, pour le bien-être de tous.

» Erratum

## CCSL : Rectificatif redevance assainissement

Contrairement à ce qui a été annoncé dans la précédente gazette, l'abonnement de la redevance assainissement sur la facture SAUR est également à terme à échoir, comme dans le contrat du futur délégataire SUEZ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Chaque usager ne paiera donc qu'un semestre de cet abonnement lors de la prochaine facture et non deux comme annoncé précédemment.

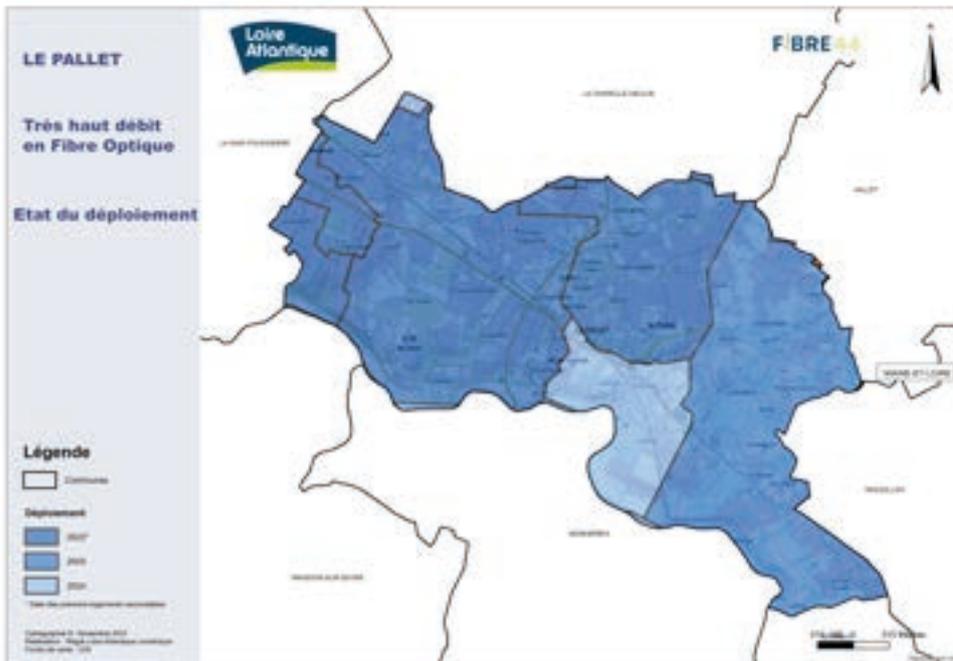
## » Fibre optique

# La première tranche raccordée

La première tranche est désormais raccordée au réseau de fibre optique. Elle concerne l'ouest de la commune, en bleu foncé sur la carte jointe. Les habitants qui le souhaitent, peuvent donc souscrire à une offre fibre. À noter : Tous les opérateurs ne sont pas encore présents. Lorsque vous contacterez l'opérateur de votre choix, ce dernier vous indiquera s'il est déjà présent ou non pour accéder à la fibre. Pour tout savoir sur les modalités de souscription + raccordement à la fibre, rendez-vous sur le site internet de la mairie, rubrique Actualités, ou sur le site numerique.loire-atlantique.fr.

Contact : Service usagers : 0800 80 16 44.

Les travaux de la 2<sup>e</sup> tranche (partie est de la commune, en bleu intermédiaire sur la carte) ont débuté avec le tirage des câbles et l'installation des armoires permettant d'accueillir la fibre. La livraison est prévue courant 2023.



## » Événement

# Goûter de la gazette

**C'est plus d'une vingtaine de personnes qui se sont donné rendez-vous au goûter annuel de « La Gazette du Pallet », le samedi 26 novembre dernier, en compagnie de nombreux conseillers et de M. le Maire, Joël Baraud.**

Des nouveaux, des anciens, des jeunes et des moins jeunes étaient présents à la salle multiculturelle pour ce rendez-vous qui, chaque année, réunit les bénévoles distribuant la Gazette du Pallet. Chaque mois, ils s'activent pour vous la livrer gracieusement à domicile. Petits fours, café et autres collations attendaient les acteurs en vue de les remercier pour leur dévouement. C'est avec grand plaisir que ces personnes ont pu converser avec les conseillers et les responsables de la communication de la municipalité.

La municipalité se réjouit de l'efficacité de la distribution par ces bénévoles. Nous recherchons actuellement un bénévole pour distribuer un quartier de 66 adresses, dans le bourg du Pallet. Si vous souhaitez également rejoindre cette équipe, faites-vous connaître auprès de la mairie.



## » Expression plurielle

# Mot de la majorité

L'ensemble de l'équipe vous souhaite une très belle année 2023 ! Au plaisir d'échanger avec vous lors de la soirée des vœux du 14 janvier prochain. Prenez soin de vous et de vos proches.

# Mot de la minorité

2023. À l'heure des bilans, des actions passées, des rétrospectives, nous préférons nous tourner vers l'avenir et l'espoir. Prévoir, anticiper, orienter par des choix justes,

équitable, réfléchis. Souhaiter, faire des vœux est parfois le premier acte d'une construction, d'un parcours pour les plus jeunes.

Aussi, nous espérons que rapidement, la guerre toute proche, cesse; que les libertés soient respectées partout; que nos aînés puissent profiter d'une vie paisible et méritée; que nos jeunes trouvent une place dans la société qui leur correspond afin de s'épanouir; que la pauvreté soit effacée... Ces souhaits, parmi d'autres, sont le socle de nos idées partagées, certaines plus proches comme réussir à conserver la physionomie de notre village en lui redonnant un souffle harmonieux et respectueux de ses habitants, de la nature avec une emprunte de modernité discrète.

Nous avons aussi des idées d'actions locales pour mieux appréhender le programme de transition qu'entame

le monde. Mais ceci ne vaut que si vous le partagez également car le rôle d'un élu est aussi celui de l'écoute, de l'échange. Sans vous, sans être solidaire sur des orientations que vous avez aussi choisies, cette équipe serait inexistante. C'est son essence même : plutôt que de subir et d'être contraint, continuez à venir nous voir pour que cette solidarité, cette fraternité reste l'identité du Pallet et de ce groupe, qui est avant tout le vôtre.

Enfin, nos vœux. Ils sont aussi, comme vous, nombreux. Le premier, et de circonstance : nous vous adressons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année !

Portez-vous bien et soyons heureux !  
Jean-Louis, Cécile, Serge, Céline, Jérôme  
Le Pallet avec vous

» Animation

## Fresque du climat

L'association « la Fresque du Climat » sera présente pour animer un atelier scientifique, collaboratif et créatif conçu pour sensibiliser de façon ludique au changement climatique, les 19 et 25 janvier prochains.

Concrètement, il s'agit d'un atelier de 3 heures, accessible à tous à partir de 14 ans. À travers un jeu de 42 cartes, chacune représentant une composante du changement climatique, l'objectif est de reconstruire les

liens de cause à effet à travers l'intelligence collective du groupe, pour comprendre le fonctionnement du dérèglement et générer l'envie d'agir et engager les gens à passer à l'action.

Les inscriptions se font sur le site de la fresque du climat : <https://fresqueduclimat.org/>. Le tarif est de « don » (étudiants et demandeurs d'emploi) à 10 € (standard) par participant.

**Informations :**

Lieu : Centre Héloïse, 27 bis rue Saint-Vincent au Pallet.  
Dates : jeudi 19 janvier, de 18 h 30 à 21 h 30, mercredi 25 janvier, de 18 h 00 à 21 h 00.

**En complément :**

Un atelier « la Fresque du Numérique » (comprendre l'impact du numérique sur le changement climatique) se tiendra au Centre Héloïse, le jeudi 26 janvier, de 18 h 30 à 21 h 30. Inscriptions sur <https://fresquedunumerique.org/>.



» Développement économique

## Rencontre autour d'une galette des rois

Une première rencontre des entreprises avait eu lieu fin avril 2022, sous la forme d'un « p'tit déj ». Ce moment apprécié de tous, fut un temps riche en échanges, entre entrepreneurs et élus de la commune et de la CCSL.

Janvier est le mois de l'éternelle galette des rois... Pour ne pas déroger à la tradition, le comité Développement économique organise une galette des rois des entreprises palletaises.

La galette des rois des entreprises se déroulera le **vendredi 27 janvier**, sous forme d'ateliers, avec différentes thématiques :

- échanges avec des représentants du service Développement économique de la CCSL,
- intervention de CAPP' : présentation de l'association et des projets en cours et à venir,
- information sur une évolution réglementaire qui va concerner l'ensemble des entreprises françaises : la facture électronique.



Pour agrémenter ces échanges, nous pourrions déguster des galettes préparées par nos boulangeries palletaises. Un courrier d'invitation sera envoyé début janvier, à l'ensemble des entreprises. N'hésitez pas à contacter la mairie si vous ne recevez pas d'invitation.

» Théâtre d'Animation Palletais

## « Salade et rock'n'roll » comédie de Laurette Gerussi

**Dates des représentations :**  
4, 5, 10, 11, 12, 17, 18 et 19 mars 2023.



**Section « Adulte »**

Toute la troupe vous présente ses meilleurs vœux, avec une année remplie de bonne humeur, de rire... Et pour chasser la morosité, rien de tel qu'un bon moment en compagnie de la troupe pour savourer cette nouvelle comédie déjantée.

Voici ce qui attend notre fidèle public :  
*Les toilettes du restaurant de M. Bertrand sont transformées en loge, pour un unique soir, le temps d'accueillir la « Star ». Une Star du rock à la retraite, qui*

*fait son grand retour sur les planches. Mais hélas, la soirée est bien compromise, car, à quelques heures du spectacle, la Star n'est toujours pas arrivée !!!*

*Caprice de Diva ? Contretemps ? Enlèvement ? Mauvaise rencontre ? Où est passée la Star ? Mystère !!!  
Une pièce quelque peu Rock'N'Roll !!!*

Les hommes et femmes de l'ombre s'activent pour finir de peaufiner le nouveau décor, les acteurs et actrices répètent toutes les semaines depuis octobre. Tout sera prêt ! Encore un peu de patience pour réserver. Tout ce qu'il faut savoir pour venir voir le spectacle, dans la prochaine gazette.

**Section « Atelier Théâtre »**

Ça bouillonne à l'atelier théâtre, nos graines d'acteurs ont trouvé leur rythme et leur dynamique de groupe qui fait toujours plaisir à voir.

À très bientôt au théâtre !

**+ d'infos**

[www.theatrelepallet.fr](http://www.theatrelepallet.fr)



## » Invitation

# Vœux à la population

Le conseil municipal invite la population à la cérémonie des vœux, le 14 janvier. Depuis deux années, elle n'a pu être programmée en raison de la Covid.

À partir de 17 h 00, les élus vous accueilleront à la salle polyvalente de loisirs où se déroulera la cérémonie des vœux du Maire. Vous pourrez déambuler et admirer les œuvres que les artistes exposant au « Pallet d'Art » vous dévoileront. Une rétrospective retraçant les manifestations et les faits marquants de l'année passée vous sera présentée. Pour terminer cette journée, l'assemblée sera conviée au verre de l'amitié dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Puis le 28 janvier, sur la place du marché, c'est autour des vigneron du Pallet que s'achèvera ce premier mois, où vous seront présentées leurs productions accompagnées d'un groupe musical.



## » Environnement

# Comptez les oiseaux

Cette année l'opération « comptage des oiseaux des jardins » aura lieu **le week-end des 28 et 29 janvier** prochain partout en France.

Cette opération de sciences participatives propose à tous ceux qui le souhaitent de compter pendant 1 heure les oiseaux de son jardin ou d'un parc proche et d'envoyer les résultats (en ligne sur le site ou par courrier) à Bretagne vivante, avec 2 objectifs :

- permettre une sensibilisation du public,
- réaliser une analyse de l'évolution des populations d'oiseaux au fil des années (voir les bilans des dernières années sur notre site internet).

L'opération est également ouverte aux écoles le vendredi 27 janvier. Pour plus d'information : [www.bretagne-vivante.org](http://www.bretagne-vivante.org).

## » Bibliothèque

# Nuits de la lecture

Le réseau des bibliothèques CCSL participe aux Nuits de la lecture, organisées par le Centre National du Livre, sur le thème de la peur. Au Pallet, rendez-vous le **20 janvier 2023** pour un escape game, animé par les bénévoles. Venez cogiter pour dénouer le mystère d'une sombre histoire !

### Escape game : le cimetière des livres oubliés

Date : vendredi 20 janvier 2023

2 sessions : 18 h 45 et 20 h 30

Durée : 1 h 00

Age : De 10 à 13 ans

Sur inscription, ouverture de la billetterie début janvier.



## » Association La biodiversité O Pallet

# Sauvegarde de sites d'exception

Développons la synergie entre patrimoine historique et patrimoine naturel pour sauvegarder les sites d'exception de notre commune.

### Première action urgente : le sentier des Gohaux

Ce sentier existe au Pallet depuis des siècles. L'association Pierre Abélard a trouvé sa trace sur une carte de 1733.

Le patrimoine historique de ce site ne concerne pas uniquement le lavoir que l'on peut voir en parcourant le chemin, il est représenté aussi par l'ensemble des murets qui canalisent le ruisseau vers la Sèvre tout en protégeant le sentier.

« Ce lavoir du chemin des Gohaux a été de tout temps utilisé par les Palletais du quartier Saint Michel. La source qui coule en permanence alimentait autrefois une simple fosse... ». Association P. Abélard.

« Le sentier de promenade des Gohaux relie le plateau du quartier Saint-Michel à la Sèvre et offre un cadre ombragé, frais et naturel aux promeneurs mais aussi un refuge pour la biodiversité (arbres, arbustes, eau, humus, terre et milieux humides, pierres et habitats). » BioTOP. Le patrimoine naturel des Gohaux est un écran de verdure qui enveloppe le ruisseau de part et d'autre.

Aucun inventaire exhaustif n'y a encore été réalisé mais de nombreuses espèces d'oiseaux y ont été observées (Bergeronnette des ruisseaux, Coucou gris, Fauvette à tête noire, Grive musicienne, Mésange à longue-queue, Mésange bleue, Pinson des arbres, Pouillot véloce, Rouge-gorge familier, Sittelle torchepot, Troglodyte mignon, ...).

Le flot du ruisseau attaque en permanence les fondations des murets. Ce flot a été accentué par l'artificialisation



des sols de part et d'autre de ce site. Les eaux pluviales des lotissements se déversent directement dans le ruisseau. La dégradation va donc s'amplifier si rien n'est fait.

La seule restauration des murets ne sera pas suffisante sur le long terme pour sauvegarder le site. Il faut réduire au maximum le débit et la force du ruisseau. Il faut replanter des haies pour limiter au maximum le ruissellement et peut-être intégrer un méandrage des eaux pluviales. Prenons exemple sur des modèles de restauration qui ont été entrepris sur des ruisseaux dans des communes près d'ici et œuvrons sur les 2 axes, historique et naturel, pour redonner toutes ses chances à ce site magnifique.

L'association la Biodiversité O'Pallet vous souhaite une belle année 2023. Prenons soin des autres et de la nature.

» Conférence

## Fouilles « Terrasses de Sèvre »

Judi 24 novembre dernier s'est déroulée, à la salle polyvalente, la conférence des universités rendant le résultat sur les fouilles des Terrasses de Sèvre au Pallet.

Effectuées avant le début du terrassement de ce futur lotissement, les fouilles ont révélé la présence de population aux alentours de -8500 ans avant Jésus-Christ.

Marine et Quentin, représentants de l'EVEHA (Études Valorisation Archéologique) agréés pour les réalisations de fouilles d'archéologies préventives terrestres, ces deux spécialistes, chacun dans leur domaine, ont présenté leur découverte au public présent et attentif à leurs propos.



### Ère néolithique, l'âge de pierre

La première période dite néolithique [-8500/-2500] nous indique qu'une enceinte de plus de 400 mètres, cernée d'un fossé de 3 mètres de large et de 2 mètres de profondeur entourait des habitations conséquentes, sur une surface supposée de 4 à 5 hectares. Des traces de constructions, trous de poteaux, fours, pierres chauffées, ainsi que du mobilier comme de la céramique, de l'outillage et de la pierre polie, peuvent nous orienter sur une durée entre le moyen 1 et le moyen 3 de l'âge de pierre.

Entre février et juillet 2020, ces mises à jour ont fait apparaître aussi des étapes d'agriculture, d'élevage et de déboisement sur ce site, frôlant l'âge de bronze situé entre -2550 et -2100 de notre ère, où ils ont retrouvé quelques éléments.

### Ère âge de fer

Puis vint l'âge de fer, occupation gauloise (de -800 à -52 avant Jésus-Christ), où l'on retrouve les enclos triangulaires de cette époque (système de talus, voire



défensif). La présence de vestiges d'une ferme ou d'un centre de pouvoir important constitue le principe de ces constructions de plusieurs bâtiments avec une seule entrée (habitat + annexe) représentant une ferme plutôt agricole. Torchis, stockage du mobilier, tissages, vaisselle, pots, sols perforés, four de potier, des éléments indiquent la présence de femmes gauloises.

Il a été difficile de démontrer des traces d'animaux sur ce secteur car les os disparaissent rapidement au fil du temps. Difficile aussi de dénombrer la démographie de ces épisodes. La vigilance reste de mise sur notre commune sur tous ces sujets. La soirée s'est terminée sur des questionnements de l'assemblée, puis l'équipe du musée du vignoble nantais a offert le verre de l'amitié pour clore cet exposé.

## On parle de vous

» Nouvelle entreprise

### « Ça roule » : un atelier vélo au Pallet

Maxime Delasalle, technicien cycle, a créé son entreprise au Pallet en novembre dernier. Passionné de vélo, formé au CNPC (école de commerce du sport), il en fait son métier après avoir travaillé dans l'aéronautique et dans deux ateliers (Intersport Clisson et Amsterdam Air à Montaigu). Réparation, entretien, montage, vente de vélos, pièces et accessoires, l'atelier propose de nombreuses prestations et bichonne votre moyen de locomotion, qu'il soit électrique ou non, à pneus lisses ou à crampons.

Passez donc à l'atelier, que vous pédalez déjà ou pas encore. Maxime vous accueillera avec plaisir pour vous écouter, vous conseiller et répondre au mieux à vos besoins et envies.

#### + d'infos

Ça roule - Maxime Delasalle  
Adresse de l'atelier : 21 Sanguèze  
Mail : caroule.velo@gmail.com - Tel : 07 67 71 02 07  
Facebook et Instagram : caroule.atelier.velo



» École Saint-Joseph

## La vie de l'école

### La magie s'invite à St Jo !

Vendredi 2 décembre, l'APEL a offert aux enfants un spectacle de magie ! Ils se sont rendus dans l'après-midi à la salle de sport et ont découvert, certains pour la première fois, l'illusion des tours de passe-passe. Le magicien, accompagné de Carotte, son ami lapin, nous a présenté coloriages, foulards, anneaux, sacs et potions magiques ! Accompagné par ses petits assistants, il a même pu faire apparaître une belle fleur en arrosant un pot vide ou encore, en faire léviter certains ! Les enfants ont été très attentifs et ont grandement apprécié ce beau spectacle.

Un grand merci au magicien et aux parents de l'APEL.



### Rêves de Cabanes...

Suite au projet « imagine ta cabane » que les enfants avaient dessiné, ils ont pu concrétiser leurs idées.

Ils sont allés au jardin du Plessis Guéry avec pour défi, de réaliser en binôme une cabane miniature avec des éléments de la nature qui leur ont été fournis. De quoi laisser libre cours à leur imagination. L'idée, suite à ce projet, est de pouvoir créer un espace cabane grandeur nature dans le jardin de l'école.



### Arts visuels

En arts visuels, les enfants de moyenne et grande section ont chacun choisi un oiseau et l'ont représenté en peinture en utilisant leur main comme outil et en respectant les couleurs spécifiques de l'oiseau choisi. Admirez leurs réalisations !

### Portes ouvertes à l'école Saint-Joseph

Nos portes ouvertes se dérouleront le samedi 21 janvier de 10 h 00 à 12 h 00. Venez découvrir notre petite école et ses valeurs familiales, rencontrer l'équipe pédagogique et les associations de parents d'élèves.



Vous cherchez à inscrire votre enfant dans une école à taille humaine, avec une ambiance conviviale et des enseignants à l'écoute de leurs élèves ? Rendez-vous le 21 janvier prochain. Nous pourrions aussi vous parler du projet de l'année autour de la nature, de nos pratiques pédagogiques et nos nombreux événements. N'hésitez pas à venir pousser le grand portail !

Et si vous ne pouvez vous rendre disponible, contactez directement Sébastien Pujol, notre directeur par téléphone au 02 40 80 4108 ou par mail : [ec.pallet-st-joseph@ec44.fr](mailto:ec.pallet-st-joseph@ec44.fr) afin de convenir d'un rendez-vous. Notre adresse : 21 rue du Plessis Guéry 44 330 Le Pallet. <https://ecolestjolepallet.webnode.fr/>

» École Astrolabe

## Sortie au musée du textile

Les classes de petite section et de moyenne section sont parties au musée du Textile de Cholet à la rencontre des fibres végétales et animales (coton, lin, soie, laine de mouton, d'alpaga et de lapin angora).

Léna et Navette, les mascottes du musée, les ont guidées tout au long des parcours. Les élèves ont pu toucher les différentes fibres tout en les associant à l'animal ou au végétal.

À l'issue de cette matinée, ils ont rapporté un « poilier » pour garder une trace de cette découverte sensorielle.



## Inscriptions à l'école publique Astrolabe pour l'année scolaire 2023-2024

**Portes ouvertes à l'école publique primaire Astrolabe le vendredi 3 mars** de 18 h 00 à 19 h 30 : l'occasion de rencontrer les enseignants, les représentants des parents d'élèves et de visiter les locaux.

Si vous souhaitez un rendez-vous à une autre date ou pour toute autre demande, n'hésitez pas à prendre contact avec la Directrice Sonia Grnaud au 02 40 80 47 93 ou [ce.0440748z@ac-nantes.fr](mailto:ce.0440748z@ac-nantes.fr).

» 7 JANVIER

## Permanence des élus

De 10 h 00 à 12 h 00, en mairie.  
Sans rendez-vous.



» 13 JANVIER

## Gazette de février

Date limite de réception des articles pour la gazette de février 2023.

» 14 JANVIER

## Vœux de la municipalité

Rendez-vous à la salle polyvalente à partir de 17 h 00, pour les vœux du Maire à la population.  
Vin d'honneur.

» 19 JANVIER

## Atelier « Fresque du climat »

À 18 h 30 au Centre Héloïse. Inscriptions sur : <https://fresqueduclimat.org>

» 20 JANVIER

## Escape game

Bibliothèque, place de l'Église.  
2 sessions : 18 h 45 et 20 h 30. De 10 à 13 ans.

» 20 JANVIER

## Assemblée générale

Association Les amis de la Sèvre et ses affluents.  
Rendez-vous à 20 h 00 au Centre Héloïse.

» 21 JANVIER

## Portes ouvertes école Saint-Joseph

De 10 h 00 à 12 h 00.



» 21 ET 22 JANVIER

## Concours de puzzles

Organisé par la Banque Humanitaire. À la salle polyvalente de loisirs.

» 25 JANVIER

## Atelier « Fresque du climat »

À 18 h 00 au Centre Héloïse. Inscriptions sur : <https://fresqueduclimat.org>

» 26 JANVIER

## Atelier « Fresque du Numérique »

À 18 h 30 au Centre Héloïse. Inscriptions sur : <https://fresquedunumerique.org>

» 27 JANVIER

## Galette des rois des entreprises

Organisée par la municipalité. Rendez-vous à partir de 8 h 00 à la salle polyvalente de loisirs.



» 28 JANVIER

## Marché des vigneron

Présents sur le marché du Pallet, derrière l'église.



» 31 JANVIER

## Conseil municipal

19 h 30 à la salle polyvalente de loisirs.  
Ouvert à tous.

Et tous les samedis, retrouvez le marché du Pallet derrière l'église.  
8 h 30-13 h 00



« La Gazette » Mensuelle éditée par la mairie de Le Pallet  
Administration : Mairie - 26 rue Saint-Vincent - 44 330 LE PALLET  
Tél. : 02 40 80 40 24 - [contact@mairie-lepallet.fr](mailto:contact@mairie-lepallet.fr)  
Directeur de la publication : Joël BARAUD - Maire du Pallet  
Direction de la rédaction : Christian PELLOUET

Rédacteur en chef : Raymond GEFROY  
Service communication : Gladys CHAUMONT  
Création et maquette : Agence ARKÉTYPE  
Impression : Édité à 1600 exemplaires par La Contemporaine  
Crédits photos : Mairie du Pallet / 123RF / CCSL / AdobeStock / Pixabay / Freepik



[www.lepallet.fr](http://www.lepallet.fr)